

Conseil Municipal du 29 avril 2009

L'an deux mil neuf et le vingt neuf avril, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en lieu et place habituels à dix neuf heures. Date de convocation vingt quatre avril deux mil neuf.

Étaient présents : M. Robert BALDÈS, maire, M. Raymond RODRIGUEZ, Mlle Christiane SOU, MM René ARRIGHI, Jean-Marie ARRIVÉ, adjoints, M. Jean-Christophe MARMEY, Mmes Gisèle SOU, Sandrine NUEL, Valérie PIRRONE, Rosiane COUDOUIN, M. Christian SCHMAUCH, Mme Josiane BROSSARD.

Étaient absents ayant donné procuration à : MM Alain DUPOUY pouvoir à Jean-Marie ARRIVE, Michel LECRENAIS pouvoir à Jean-Christophe MARMEY

Étaient absents excusés : M. Jean-Louis GUIRAUD

Secrétaire de séance : Mme Valérie PIRRONE

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

Achat de grilles de clôtures et portails pour l'école et le square du parking de la salle polyvalente.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord.

ORDRE DU JOUR

1- Dossiers de subvention DGE sur toiture du gymnase (Robert BALDÈS)

Monsieur le Maire expose aux conseillers qu'il convient de revoir le plan de financement de la demande de DGE pour les travaux de sur toiture du gymnase. Le plafond des dépenses est de 100 000 € HT et suite à une erreur administrative le précédent calcul était fait sur le montant HT des travaux, soit 121 367 €. De plus il précise qu'après s'être entretenu avec le secrétaire général de la Sous-préfecture il est envisageable d'obtenir 40%. Dans l'hypothèse où cette demande est rejetée il propose de prévoir un plan de financement avec 35% afin d'éviter une nouvelle réunion du conseil municipal. Une argumentation sur l'économie d'énergie sera également jointe au dossier afin d'appuyer la demande des 40% de subvention.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux		Subventions	
Rénovation de la toiture			
Mt HT	121 367	Conseil Général 30%	36 410.10
TVA 19,60%.	23 787	Etat DGE (plafonnée) 40%	40 000.00
Mt TTC	145 154	Autofinancement	68 743.90
Total	145 154	Total	145 154.00

Vote : 14 pour

Argumentation Économie d'Énergie

La matière isolante de 90mm d'épaisseur (type laine de verre) que nous allons placer dans l'espace laissé libre entre les deux toitures (ancienne et nouvelle) permettra, durant l'hiver, de supprimer les appareils électriques mobiles de chauffage, gros consommateurs d'électricité. En période de grands froids certains endroits du gymnase, comme par exemple la table d'arbitrage, nécessitent une température acceptable qui ne peut être obtenue que par une

isolation conséquente si l'on veut pouvoir obtenir des économies réelles d'énergie avec la suppression des chauffages d'appoint.

Nous savons aussi que demain les sportifs accepteront de moins en moins d'utiliser de telles installations l'été en raison de l'importante chaleur que dégagent les 1500m² de toiture en tôles ondulées. Pour ce faire, nous devons profiter de la mise en place de cette double toiture pour y inclure une matière isolante qui permettra de ne pas avoir recours à des appareils de climatisation eux aussi fortement consommateurs d'énergie.

En conclusion, ces travaux de rénovation vont permettre d'éviter une consommation abusive d'électricité et par voie de conséquence limiter les dépenses de fonctionnement à court terme et d'investissement à moyen terme.

Monsieur le Maire propose un second plan de financement

Dépenses		Recettes	
Travaux		Subventions	
Rénovation de la toiture			
Mt HT	121 367	Conseil Général 30%	36 410.10
TVA 19,60%.	23 787	Etat DGE (plafonnée) 35%	35 000.00
Mt TTC	145 154	Autofinancement	73 743.90
Total	145 154	Total	145 154.00

Vote : 14 pour

2- Choix de l'entreprise pour la toiture de l'Eglise (Robert BALDÈS)

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la toiture de l'église a subi des dégradations lors de la tempête du 24 janvier dernier. Après la visite de l'expert de l'assurance et la réception de trois offres de prix il est aujourd'hui nécessaire de choisir l'entreprise qui exécutera les travaux.

L'analyse des offres est la suivante :

- SARL GRILLET Patrick et fils de Lormont (33) 12 970,00 € HT (15 512,12 € TTC)
- GERM Y Jean Yves de Braud et St Louis (33) 9 140,00 € HT (10 931,44 € TTC)
- PH LAURENT de St GERVAIS (33) 25 839,35 € HT (30 903,86 € TTC)

Après l'étude des propositions le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise qui offre le meilleur service rapport qualité/prix, soit l'entreprise GERM Y pour un montant de 9 140,00 € HT (10 931,44 € TTC).

Vote 14 pour

Christian SCHMAUCH quitte la séance afin de ne pas prendre part au débat et au vote de la question suivante.

3- Achat de grilles de clôtures et portails pour l'école et le square du parking de la salle polyvalente (Robert BALDÈS)

René ARRIGHI communique aux conseillers trois offres de prix concernant la fourniture et la pose de clôtures avec portails pour l'école et le square de la salle polyvalente.

- EURL JARDIN CLOTURE AMENAGEMENT ...2 656 €HT (3 176,48 € TTC)
- DIRICKX ESPACE PROTECT 2 763 €HT (3 304,55 € TTC)
- DECOTURF France.....2 090 €HT (2 499,94 € TTC)

Le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir l'entreprise DECOTURF France et autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande.

Vote 13 Pour

Divers

✓ **Robert BALDES** expose aux conseillers que dans le cadre de l'école numérique rurale du plan de relance du ministère de l'éducation nationale, avec l'accord de la Directrice de l'école, la commune s'est portée candidate pour bénéficier d'une subvention jusqu'à concurrence de 9000 € pour l'équipement numérique de l'école de GAURIAC. Ceci correspond à l'objectif déjà étudié de doter l'école d'un tel équipement. Il demande l'avis des conseillers pour confirmer cette candidature afin de mener cette opération à bien. Il rappelle également que cette aide de l'état ne concerne que les communes de moins de 2 000 habitants. **Sandrine NUEL**, directrice de l'école, précise qu'après avoir abordé le sujet avec ses deux collègues il ne semble pas y avoir trop de problèmes si ce n'est l'organisation matérielle du dispositif qu'il conviendra d'étudier si le projet aboutit. Une journée d'information aura lieu le 6 mai 2009 au Collège de LATRESNE, organisée par l'inspection académique de la Gironde. Sandrine NUEL et Jean-Christophe MARMEY iront à cette présentation.

Raymond RODRIGUEZ et Jean-Christophe MARMEY connaissent le principe de la classe mobile pour y avoir accès mais leur structure est beaucoup plus importante que l'école de Gauriac. Ils pourront néanmoins faire profiter de leur expérience les enseignants concernés. Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour que Monsieur le Maire puisse signer l'acte d'engagement et la convention de mise en œuvre de l'école numérique rurale.

Vote 14 pour

✓ **Monsieur le Maire** informe les conseillers que l'entreprise CESMA viendra faire l'étude de faisabilité du projet de sur toiture du gymnase pour un montant de 1 200 € HT, le résultat est prévu pour le 4 mai prochain.

✓ **Monsieur le Maire** informe les conseillers que suite à l'offre de recrutement publiée dans le journal de Gauriac, 8 candidatures ont été réceptionnées.

D'autre part, il rappelle que depuis plusieurs années la commune a eu régulièrement recours à Monique BERNARD pour effectuer les remplacements de personnel en maladie ou en congés ou bien encore pour faire face à des surcharges d'activités ponctuelles. Cette employée est très polyvalente puisqu'elle a été affectée tant à la garderie de l'école qu'à l'entretien de la voirie, des espaces verts, des bâtiments communaux, du gymnase ou de la Gabare. C'est pourquoi sa candidature est retenue.

Monsieur le Maire propose un recrutement en CAE (80% de prise en charge par l'Etat) de 24 mois pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures avec une possibilité de pérennisation du poste pour 28 heures. Il rappelle que l'agent qui effectue le ménage des salles, de la mairie prendra sa retraite fin juin 2009. Elle est employée pour 16 heures hebdomadaires. Le CAE de 35 heures permettra d'avoir quelques heures supplémentaires pour les travaux de jardinage et autres qui sont indispensables pour le bon fonctionnement des services municipaux.

Valérie PIRRONE demande si le Pôle Emploi est d'accord avec cette proposition.

Oui répond **Robert BALDES** qui doit rencontrer très prochainement l'interlocuteur qui suit maintenant la future recrutée afin de peaufiner le dossier. La date d'embauche pourrait être le 1^{er} juin 2009.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour que Monsieur le Maire puisse signer un contrat en CAE et conclure une convention fixant les modalités d'orientation et d'accompagnement professionnel du titulaire du contrat pour le compte de l'Etat, avec le Pôle Emploi.

Vote 14 pour

✓ **Raymond RODRIGUEZ** fait part aux conseillers qu'une réunion aura lieu jeudi à 14h00 à la mairie avec Gironde Développement afin de travailler l'avant projet d'aménagement pour le secteur de la Plaine.

✓ **René ARRIGHI** signale que la porte de l'église est réparée il insiste sur le travail très satisfaisant de l'artisan. D'autre part il attend les offres de prix pour la réparation du beffroi.

✓ **Christiane SOU** propose qu'une commission de quelques membres se mette en place pour commencer à travailler sur les noms des rues. René ARRIGHI, Robert BALDES, Josiane BROSSARD, Rosiane COUDOUIN, Raymond RODRIGUEZ feront partis de cette commission avec Christiane SOU.

Elle a été informée que des panneaux de signalisation ainsi que ceux interdisant de faire du feu au Mugron ont disparu. Il sera demandé à l'agent de la commune de contrôler les faits.

✓ **Rosiane COUDOUIN** rappelle que les olympiades du RPI auront lieu le jeudi 30 avril. Il manque des volontaires pour encadrer cette journée spécifique d'école en plein air et au gymnase.

Sandrine NUEL précise que l'équipe est au complet aujourd'hui.

Séance levée à 20h15